



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD
INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 8 décembre 2022

Demande de renouvellement du label Grand Site de France
Camargue gardoise (Gard)

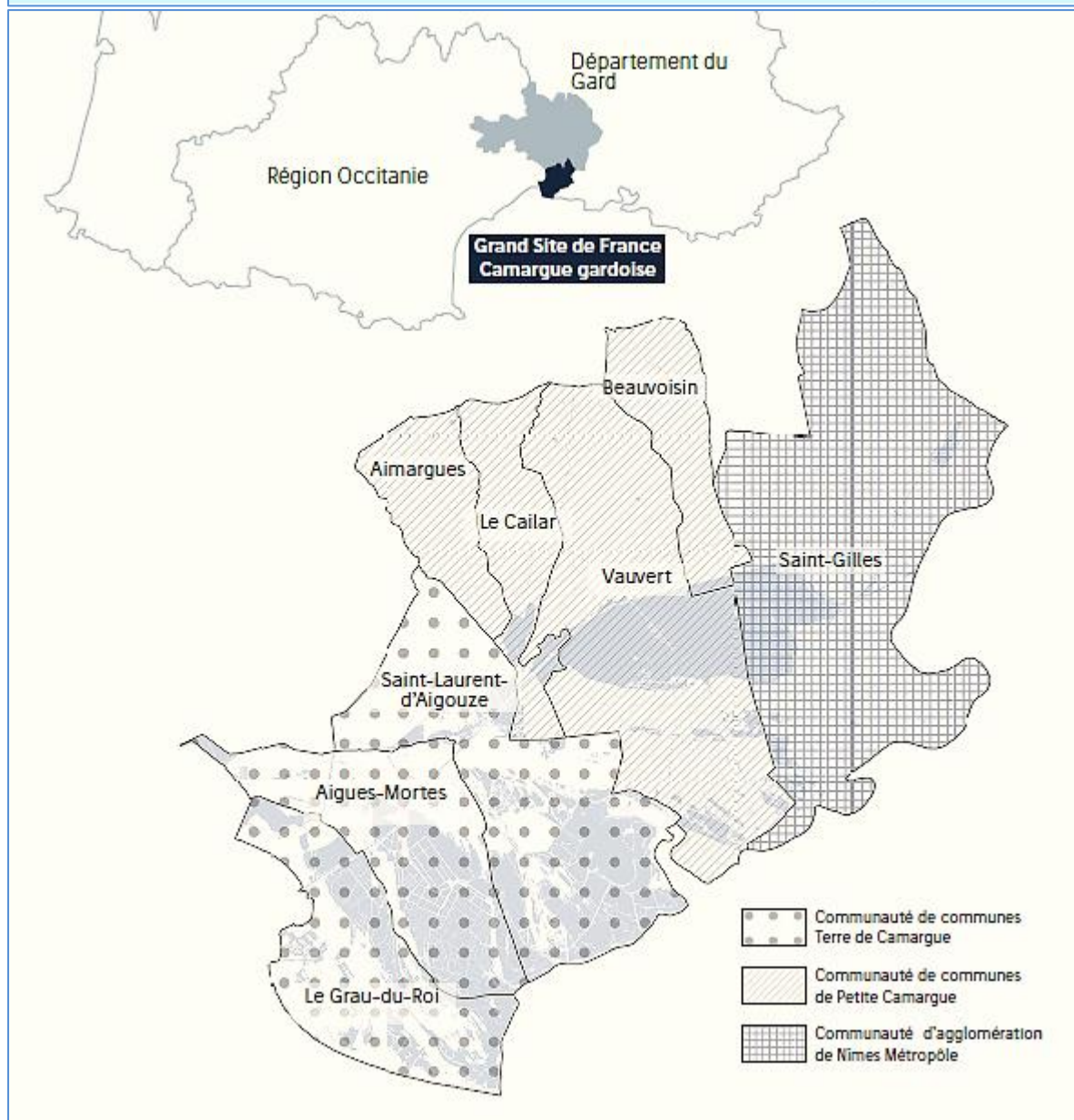
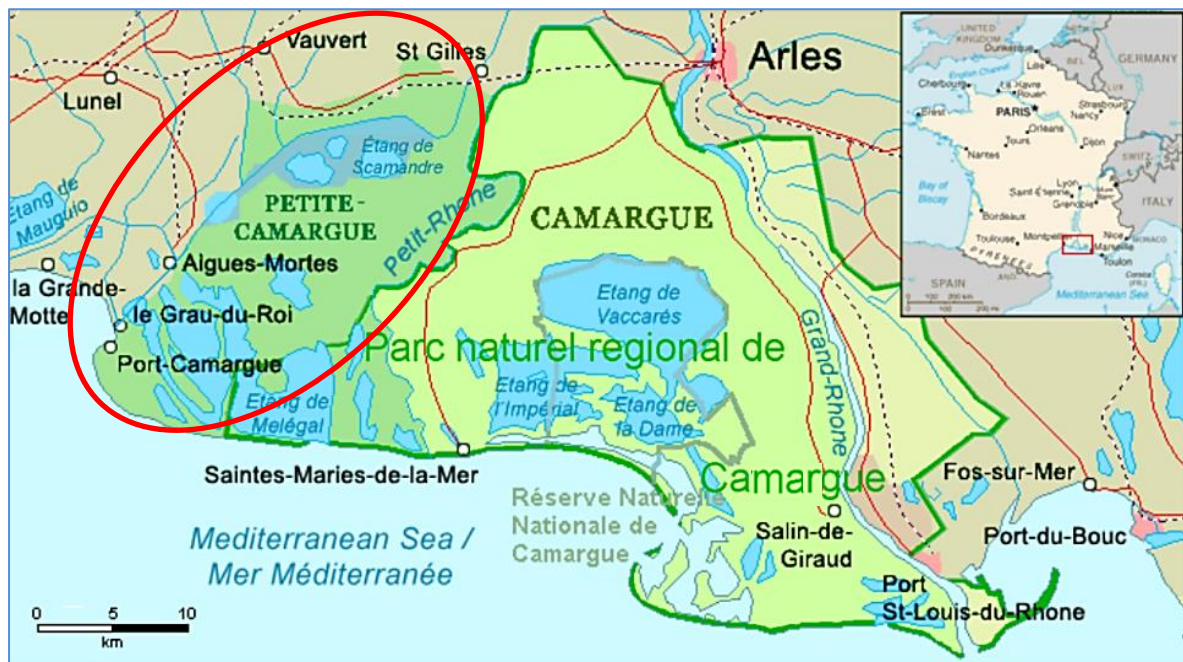
Rapport IGEDD n° 014658-01

établi par

Thierry Boisseaux

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Décembre 2022



Localisation du Grand Site de France de la Camargue gardoise, situé au sein de la Camargue, de la région Occitanie et du département du Gard - Presse.com (haut) et dossier de candidature janvier 2022 (bas)

Votre commission doit se prononcer sur la demande de renouvellement du label Grand Site de France de la « *Camargue gardoise* » (voir fiche d'identité en annexe 1) déposée par le syndicat mixte de la Camargue gardoise (SMCG) créé en 1993. Cette demande s'articule autour d'un projet qui porte sur un territoire d'environ 55 000 ha dont 4 575 ha sont classés (en quatre sites) et 20 483 ha inscrits (en un site). Le premier label avait été attribué le 17 janvier 2014 après une longue phase d'Opération Grand Site débutée en 1998 sur un territoire plus restreint (environ 39 000 ha).

Votre commission s'était alors interrogée, avec l'inspecteur général Michel Brodovitch sur « *le périmètre proposé considéré comme provisoire, en attendant une définition plus précise qui sera faite après une étude patrimoniale du territoire concerné* »¹. Elle avait également repris à son compte deux recommandations de l'inspecteur général à propos du sens de circulation sur la voie au sud des remparts d'Aigues-Mortes ainsi que sur un projet de passerelle vers les Salins du Midi.

Une inspection générale a été effectuée les 6 et 7 novembre 2018 par l'inspecteur général Jean-Marc Boyer, pour faire un point d'étape² sur ces questions. Elle a donné lieu à de nouvelles recommandations en vue de la préparation de la demande de renouvellement, finalement retardée du fait de la pandémie due à la COVID-19, et soumise aujourd'hui à votre avis.

Le Grand Site se situe sur la frange occidentale du delta du Rhône. Ce dernier s'étend - selon la définition la plus couramment admise - des costières de Crau à l'est à celles du Gard à l'ouest. Le territoire désigné par le mot Camargue coïncide largement avec celui du delta, mais de nombreuses nuances et subdivisions, pas toutes consensuelles, existent. Il ne nous appartient pas de les trancher ici. L'unité géomorphologique d'un espace largement modelé par les divagations et alluvions du Rhône ainsi que par les reculs ou avancées de la Méditerranée est en revanche, elle, une réalité peu contestée.

Une large proportion du territoire Camarguais est inscrite ou classée au titre de la loi de 1930, parfois de longue date (1942). Elle est également couverte, pour sa partie située dans le département des Bouches-du-Rhône en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, par le parc naturel régional (PNR) de Camargue créé en 1970 et qui a connu depuis bien des vicissitudes. Celui-ci inclut la réserve naturelle nationale (RNN) de Camargue créée en 1975 au titre de l'article 8bis de la loi de 1930 sur les sites classés³. Enfin, le delta du Rhône dans son ensemble a été désigné réserve de biosphère par l'UNESCO en 1977. Celle-ci est cogérée par le PNR de Camargue et le SMCG. (Voir cartes ci-après).

Le territoire concerné par le renouvellement de label, élargi par rapport au périmètre précédent, est constitué de zones humides à près de 70% (38 000 ha), et couvre en totalité huit communes du département du Gard en Occitanie, du sud-ouest au nord-est : Le Grau-du-Roi, Aigues-Mortes, Saint-Laurent d'Aigouze, Aimargues, Le Cailar, Vauvert, Beauvoisin et Saint-Gilles. Il compte un peu plus de 58 000 habitants permanents et accueille annuellement autour de 1,7 millions de visiteurs, principalement sur sa frange littorale et à Aigues-Mortes. Son patrimoine culturel est particulièrement riche et prestigieux.

Rappelons que la détention du label, conformément à l'article 1 du règlement d'usage de celui-ci, atteste que le gestionnaire « *préserve les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site, assure son entretien et sa gestion au quotidien, permet un accueil du public dans le respect des qualités patrimoniales du site, intègre le développement économique local dans le projet du site, veille à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec le caractère patrimonial du site et les conditions de vie des habitants* » et enfin « *travaille de façon concertée avec les partenaires du site et de son projet* ».

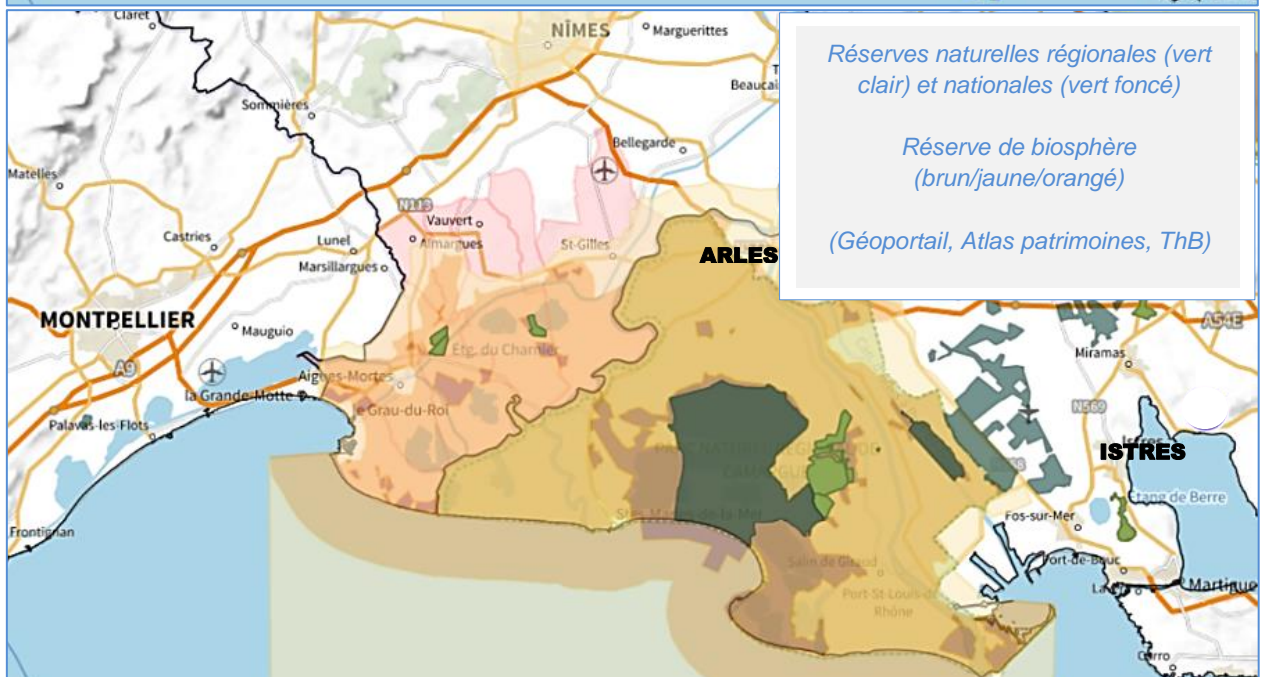
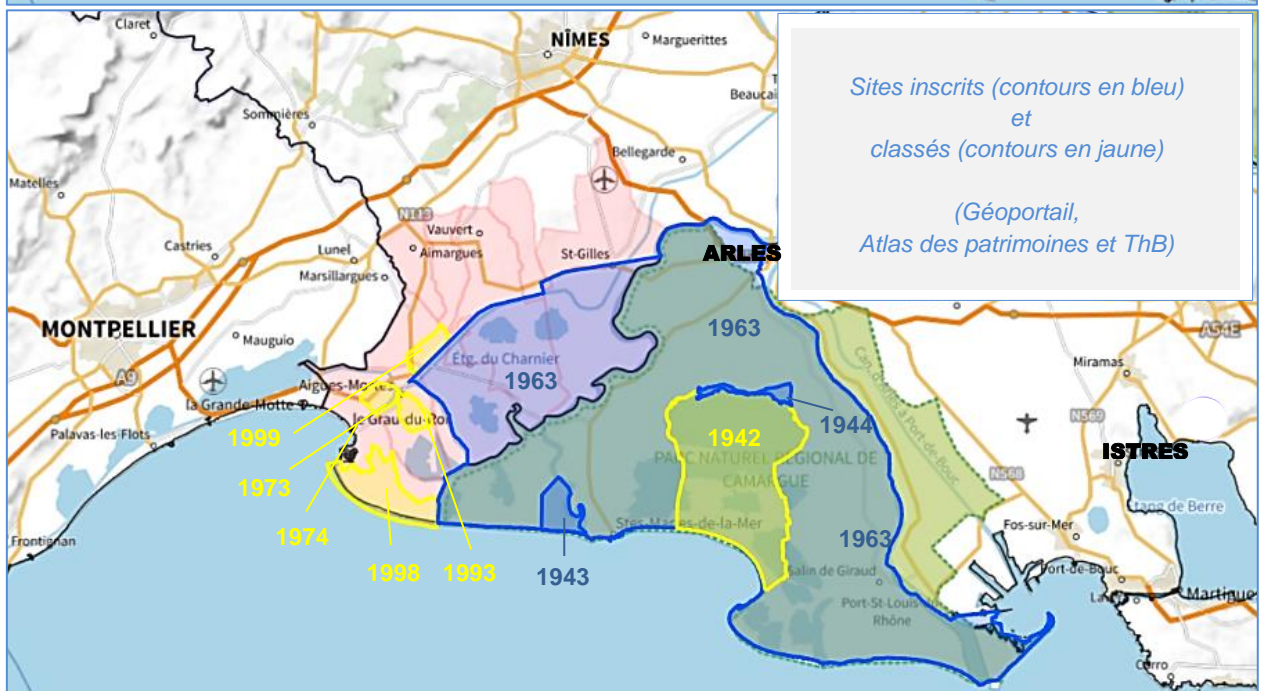
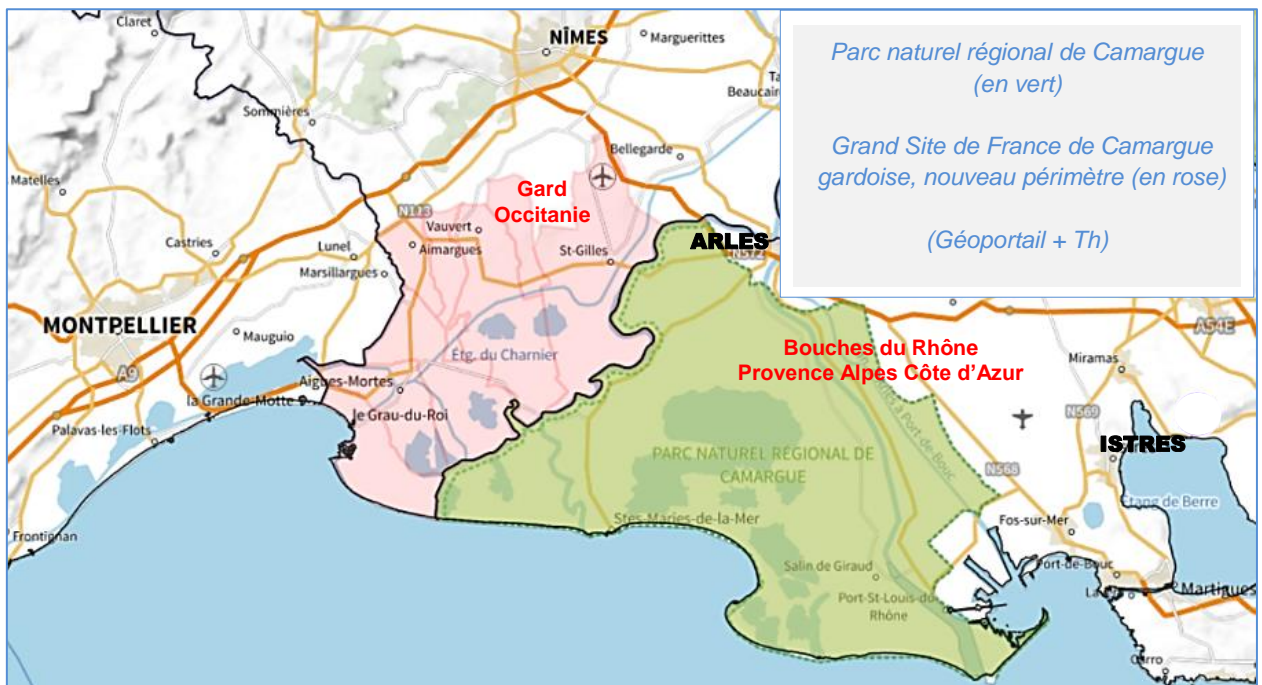
Le règlement du label pose également une triple condition : un territoire remarquable par ses grandes qualités paysagères, naturelles et culturelles dont une partie significative est classée au titre de la loi de 1930 ; la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur répondant aux principes du développement durable ; un organisme de gestion partenariale attributaire du label, dont le fonctionnement est assuré de manière pérenne au moyen d'un budget identifié et adapté aux enjeux, qui coordonne la mise en œuvre du projet du Grand Site en associant les diverses parties prenantes.

C'est selon cette grille que votre rapporteur a analysé la demande de renouvellement du label.

1 - *Compte-rendu de sa séance du 3 octobre 2013.*

2 - *Initialement point à mi-parcours, finalement retardé.*

3 - *Cet article, introduit en 1957, sera supprimé en 1976 avec l'entrée en vigueur de la première loi sur la protection de la nature.*

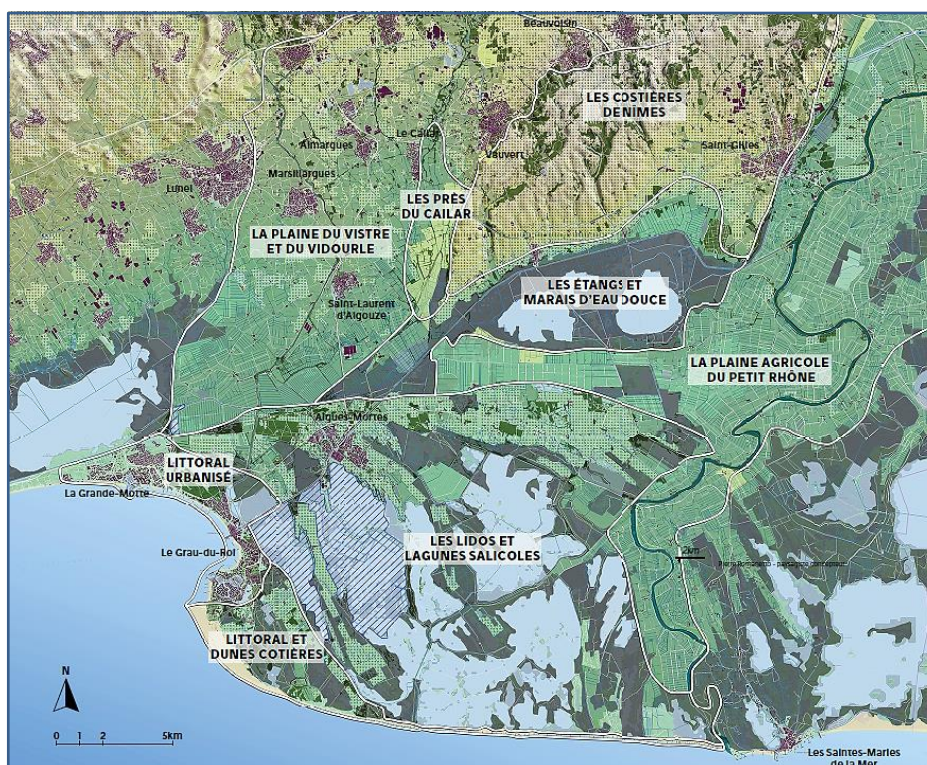


1. Un projet bien campé sur les deux fondamentaux des Grands Sites de France : la préservation et mise en valeur de paysages et patrimoines remarquables et la gestion d'une fréquentation importante

Une caractérisation patrimoniale et paysagère qui s'est affinée

La recommandation de votre commission en 2013 a conduit le Grand Site de France de la Camargue Gardoise à réaliser, en 2017, une étude patrimoniale et paysagère du territoire de grande qualité⁴, qui l'a aidé à mieux caractériser son territoire de projet et à affiner et hiérarchiser ses principaux enjeux ainsi que le programme d'actions qui en découle.

Son dossier de candidature met ainsi en exergue de façon convaincante la remarquable mosaïque de milieux naturels, cultivés et habités qui composent les paysages. Ceux-ci sont très largement façonnés par l'homme entre eau douce et eau salée omniprésentes et gérées activement, hautes et basses terres en interrelation quoique sièges de productions agricoles (vignes, rizières, élevages taurins, saline, etc.) et de formes d'habitats (bourgs historiques, mas isolés, urbanisation côtière, etc.) contrastées, mais structurantes et constitutives d'un ensemble cohérent.



Unités paysagères - Dossier de renouvellement du label - janvier 2022

Le Grand Site a également réalisé un travail important pour caractériser l'esprit des lieux⁵ qui l'anime, notion importante pour donner du sens et servir de référence à l'ensemble de la démarche poursuivie sur cette zone d'interface complexe entre la terre et la mer.

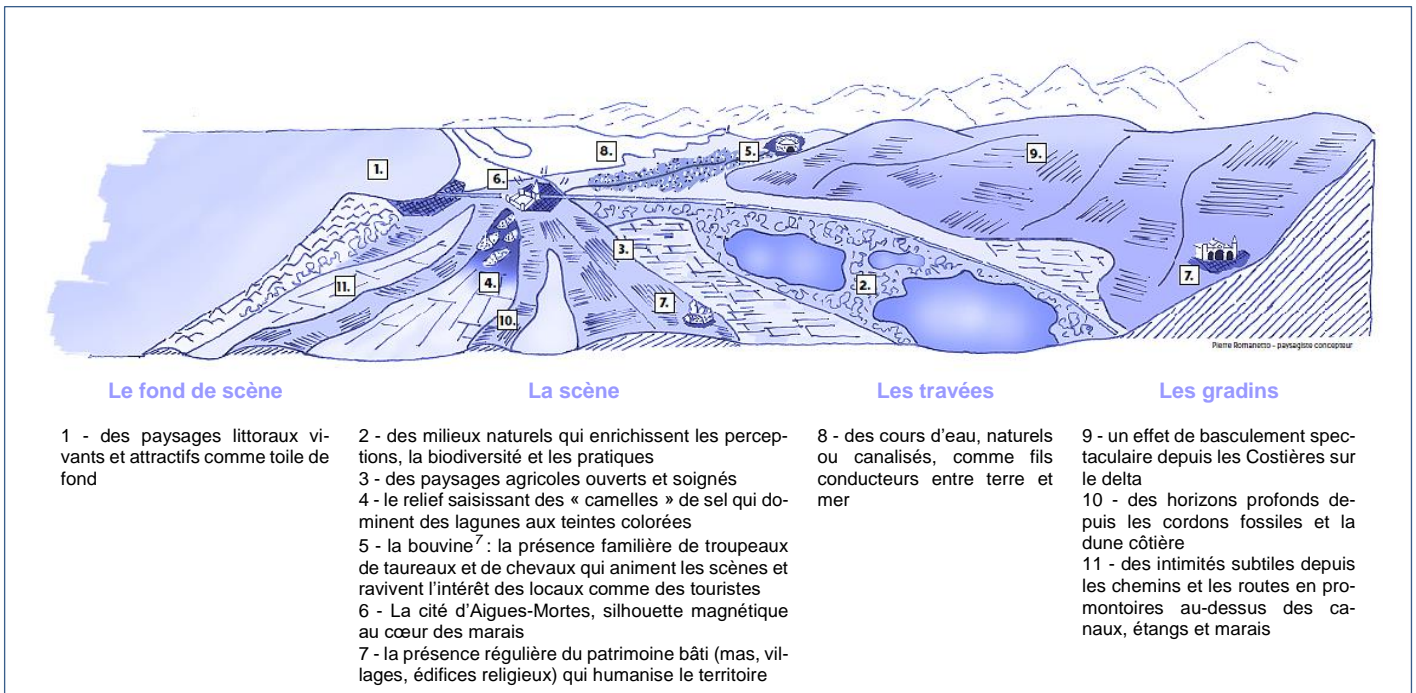
Au terme de ces approches, à la fois sensibles et analytiques, la Camargue gardoise est ainsi assimilée à un « *amphithéâtre face à la mer* », image qui parle aux gens qui l'habitent et le façonnent, qui intrigue et offre des clés de lecture à ceux de passage.

L'amphithéâtre est, comme il se doit, composé depuis la mer jusqu'aux costières, d'un fond de scène, d'une scène, de travées et de gradins⁶ (voir illustration à suivre).

4 - *Etude de la valeur patrimoniale du Grand Site de France de la Camargue gardoise – Julien Laborde Paysagiste DPLG Géographe, Sonia Fontaine, Paysagiste urbaniste, Guillaume Duhamel, Urbaniste – MO SMCG avec l'appui du CAUE, de la DRAC et de la DREAL.*

5 - *Avec une double approche, poétique avec la résidence de la poète Albane Gellé en 2019 et paysagère avec l'aide de Pierre Romanetto, paysagiste, tous deux en interaction avec divers habitants du territoire.*

6 - *Cette analogie a évoqué à votre rapporteur le « Théâtre du Peuple » à Bussang dans les Vosges, où la scène s'ouvre, de manière saisissante et monumentale, sur la nature.*



*L'esprit des lieux : « La Camargue gardoise, un amphithéâtre face à la mer »
Dossier de renouvellement du label + ThB - janvier 2022*

Des enjeux et un programme d'actions qui découlent de préoccupations patrimoniales et paysagères et de l'importante fréquentation

En dehors des enjeux de gouvernance (voir partie suivante), cinq familles d'enjeux ont été identifiées :

- les **enjeux paysagers relatifs à la mosaïque paysagère** (préservation de cette mosaïque et la biodiversité de la banalisation des milieux, anticiper les paysages de demain face au changement climatique, reconnaître la valeur patrimoniale des paysages du Grand Site) ;
- les **enjeux socio-économiques relatifs aux activités traditionnelles qui entretiennent les paysages et l'identité du territoire** (maintien des activités traditionnelles, soutien à une culture fragile) ;
- les **enjeux patrimoniaux relatifs aux monuments et habitats emblématiques** (poursuite de la valorisation de l'écrin de la cité d'Aigues-Mortes, cœur patrimonial du GSF, protéger et valoriser les monuments emblématiques, protéger et valoriser l'habitat isolé traditionnel, considérer la qualité paysagère des espaces intermédiaires) ;
- les **enjeux urbains relatifs à la banalisation du cadre de vie camarguais et aux conditions de découverte** (lutte contre la banalisation du cadre de vie, patrimonialisation des itinéraires et des principaux parcours de découverte, organisation de la circulation et stationnement) ;
- et enfin les **enjeux touristiques concernant le moment et la manière dont on découvre le territoire** (proposition d'une offre touristique dynamique non standardisés, développement d'un tourisme expérientiel).

Le programme d'une cinquantaine d'actions à mettre en œuvre sur la période 2022-2028 s'organise autour de quatre orientations et de treize objectifs. Il apparaît à votre rapporteur bien adapté aux enjeux identifiés, ambitieux tout en restant raisonnable dans sa probabilité de mise en œuvre. Toutes sont bien en adéquation avec les questions fondamentales qui se posent à un Grand Site de France concernant l'accueil de ses nombreux visiteurs, la gestion de leurs flux, le développement de mobilités douces, l'entretien des paysages grâce au maintien d'activités économiques rentables, la protection, restauration et mise en valeur des patrimoines naturel et culturel, le développement d'activités touristiques plus diversifiées et moins standardisées, l'amélioration de la qualité architecturale du bâti, la lutte contre la banalisation des espaces urbanisés, etc.

Les élus et maîtres d'ouvrage du Grand Site de France ont procédé courant octobre 2022, dans la foulée de l'inspection générale des 26, 27 et 28 septembre, à un nouveau balayage du plan d'actions afin d'apporter quelques précisions et affirmer leurs engagements sur les différents projets. Pour chacune des actions programmées, sont précisés la maîtrise d'ouvrage, le calendrier et un chiffrage prévisionnels, ainsi qu'un indicateur de résultats (voir Annexe 2).

⁷ - Ensemble des traditions et des pratiques sportives de la tauromachie camargaise.

Ce travail a permis de confirmer que quarante actions pourront être réalisées pendant la période de six ans qui s'ouvre, un nombre significatif d'entre elles étant déjà engagées ou en cours, en continuité avec le programme réalisé pendant la période précédente et que treize devraient raisonnablement pouvoir débiter. Deux en revanche seront probablement mises en œuvre plus tard.

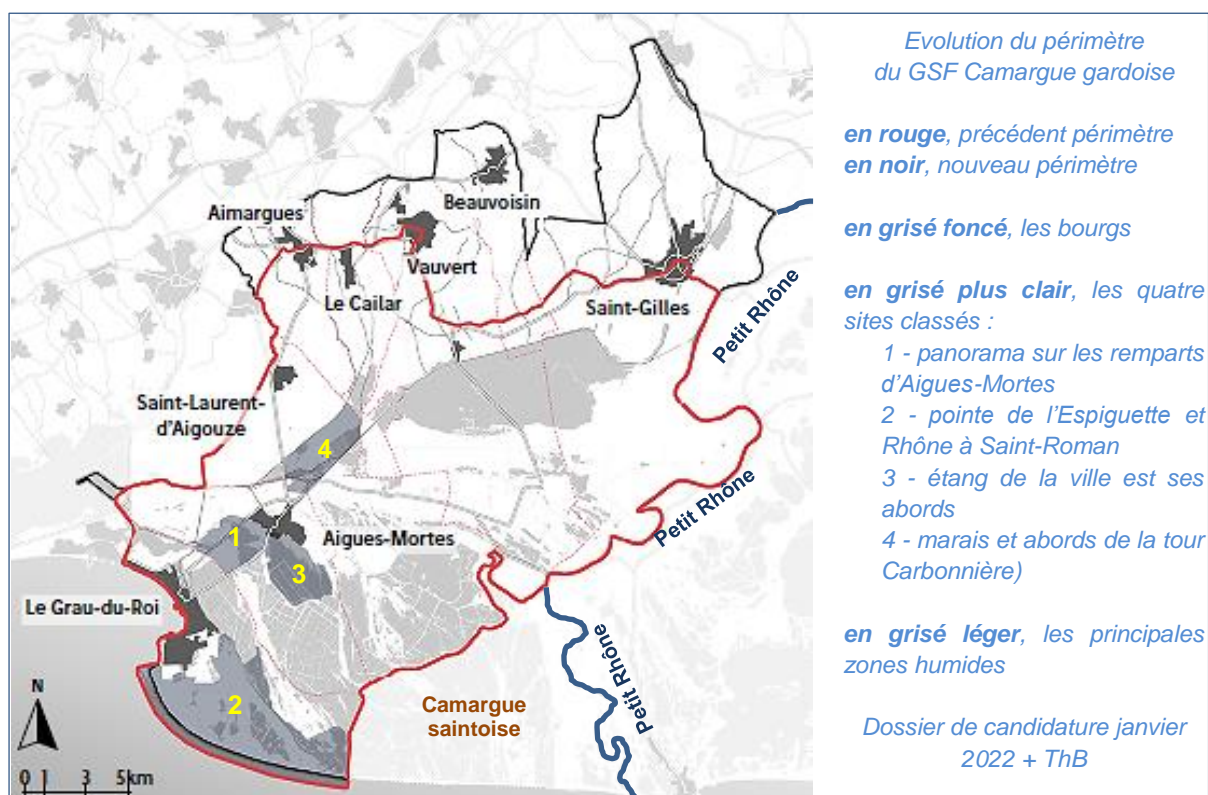
Enfin, une carte synthétique permet, très utilement, de récapituler et surtout de spatialiser ces orientations et actions, ce qui permet de mieux appréhender la cohérence d'ensemble du projet et les interrelations entre les actions programmées⁸.

2. Un choix assumé, et légitime, d'un périmètre assis à l'est sur la limite départementale et régionale, qui privilégie ainsi une gouvernance aujourd'hui efficace, sans pour autant "insulter l'avenir"

Un périmètre qui a évolué sans intégrer cependant la « Camargue saintoise »

L'étude patrimoniale et paysagère et le travail sur l'esprit des lieux ont permis, on l'a vu, de définir les enjeux prioritaires lorsque l'on poursuit l'ambition d'être - de le rester en l'occurrence - Grand Site de France. Ils ont également permis de se reposer la question de son périmètre, c'est-à-dire au-delà des quatre sites classés⁹, le territoire le plus adapté à la mise en œuvre du projet « de préservation, de gestion et de mise en valeur » attendu d'un Grand Site, ce périmètre pouvant « comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé »¹⁰.

Si la définition des limites d'un site classé répond avant tout à la logique d'un paysage patrimonial remarquable distingué à l'échelle nationale, celle d'un périmètre de Grand Site de France tient autant à la notion d'écrin paysager qu'à celle du projet qui s'y développe. Cela suppose que les acteurs locaux, les élus au premier chef, d'une part le souhaitent, d'autre part aient la volonté et/ou la capacité à travailler ensemble de manière fluide et efficace, via une gouvernance dotée des mêmes qualités. C'est l'ensemble de ces considérations qui a conduit le SMCG à proposer un périmètre qui inclut la totalité des huit communes gardoises, mais n'inclut pas la Camargue saintoise entre le Petit-Rhône et la limite départementale et régionale.



8 - Son format ne permet pas de la reproduire dans un format lisible dans le présent rapport.

9 - Qui constituaient le périmètre de l'Opération Grand Site au stade initial de la démarche.

10 - Article L.341-15-1 du code de l'environnement relatif aux Grands Sites de France.

Les conditions politiques ne sont en effet pas réunies aujourd'hui pour envisager sereinement l'extension du Grand Site à la Camargue saintoise, même si d'un point de vue paysager cela ferait pleinement sens. Pour autant, celle-ci n'est pas délaissée puisqu'elle fait partie du PNR de la Camargue. Il n'est cependant pas anodin de constater que pour la révision en cours de sa charte, celui-ci n'inclut pas dans son périmètre d'étude la Camargue gardoise. Enfin, dans une déclaration récente, la maire des Saintes-Maries-de-la-Mer a indiqué que « *La Camargue n'est pas dans le Gard* »¹¹.

Cela n'empêche pas pour autant, de travailler conjointement de façon pragmatique sur des problématiques qui concernent à l'évidence les deux territoires et au-delà la Camargue dans son ensemble, notamment sur toutes les questions liées à l'eau, la salinité et l'évolution du trait de côte. D'ores et déjà le PNR et le SMCG animent conjointement la réserve de biosphère de la Camargue, collaboration qui a vocation à s'approfondir comme le prévoit le programme d'actions soumis à votre avis. Un tel travail ne peut que contribuer à préparer le terrain pour une éventuelle extension à venir du périmètre du Grand Site de France, si les conditions politiques sont alors réunies.

Une gouvernance qui a fait ses preuves en étant consciente des faiblesses à améliorer

L'appréciation de la solidité de la gouvernance repose tout d'abord sur le bilan de la période écoulée.

Le programme d'actions validé en 2013 a été largement mis en œuvre, le SMCG sachant en outre bousculer celui-ci pour s'adapter aux préconisations de l'Etat après l'avis rendu par votre commission en 2013 (étude sur la valeur patrimoniale et réflexions sur le périmètre notamment), puis suite à l'inspection générale de fin 2018 (dont un schéma directeur de circulation et de stationnement et un cahier de recommandations architecturales et paysagères - non encore réalisé - à intégrer dans les documents d'urbanisme).

On ne détaillera pas ici les principales réalisations "visibles" (abords d'Aigues-Mortes, maison du Grand Site, parcours de découverte attenant, accueil et animations proposées, aires de stationnement et passerelles d'accès à la Pointe de l'Espiguette, Tour carbonnière et son approche sur le marais, etc.), si ce n'est pour relever leur esthétique et leur intégration réussie.

La solidité et la qualité de la gouvernance s'apprécient aussi par la diversité et la qualité des partenariats noués avec les acteurs du territoire, les établissements publics de l'Etat, les acteurs socio-professionnels, les propriétaires privés (qui dans le cas particulier de la Camargue gardoise détiennent souvent de vastes espaces) et par les relations entretenues avec les services de l'Etat. Là encore, les partenariats sont nombreux, comme ceux, particulièrement importants avec le conservatoire du littoral (propriétaire de près de 2 000 ha) ou le centre des monuments nationaux (CMN). Les avancées réalisées sur les sites patrimoniaux remarquables (SPR) à plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Saint-Gilles et d'Aigues-Mortes sont également à relever. L'action conduite avec un réseau de prestataires touristiques « *les Eco-passeurs du País* », prescripteurs essentiels auprès des nombreux visiteurs, est également remarquable.

La solidité de la gouvernance s'apprécie enfin à l'aune de celle de l'attributaire du label, le syndicat mixte (pour la protection et la gestion¹²) de la Camargue gardoise, et du fonctionnement des instances *ad hoc* mises en place.

En dehors du portage du GSF, les missions du syndicat mixte, créé en 1993 à l'initiative du département du Gard et qui associe les huit communes du GSF, sont utiles au projet sans en faire formellement partie. Il est ainsi chargé de la gestion de l'ensemble des terrains du conservatoire du littoral et des espaces naturels sensibles du département sur son territoire, de l'animation des programmes Natura 2000, de l'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Camargue gardoise (sur un périmètre plus étendu que celle du GSF), tous domaines d'action qui influent sur la qualité des paysages. 8,3 équivalents temps plein sont par ailleurs directement affectés au GSF ainsi qu'un budget de fonctionnement annuel d'environ 100 k€ et un budget d'investissement d'environ 300 k€.

11 - « *La maire des Saintes-Maries veut rappeler que la Camargue n'est pas dans le Gard* », MARSACTU 30 août 2022.

12 - Selon sa dénomination complète.

Les instances du Grand Site sont assez classiques. Le comité de pilotage, co-présidé par le préfet du Gard et le président du syndicat mixte, est composé des huit maires, des trois présidents des intercommunalités auxquelles les huit communes appartiennent, du président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Vidourle Camargue, des services de l'Etat (DREAL, DDTM, UDAP et DRAC), des présidents du conseil départemental du Gard et du conseil régional d'Occitanie, du CAUE, du conservatoire du littoral, du centre des monuments nationaux, de la compagnie des Salins du midi, des « GRANDS DOMAINES DU LITTORAL¹³ » et du capitaine de Nacioun Gardiano¹⁴. Il est appuyé par un comité de suivi qui prépare ses travaux. Cinq commissions thématiques (paysage et biodiversité, patrimoine et culture, activités traditionnelles, tourisme et éducation) contribuent à l'animation et à la concertation sur le territoire.

Enfin, une « *assemblée citoyenne* » est réunie annuellement.

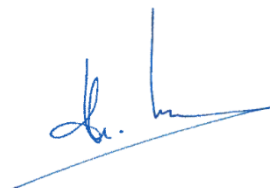
Malgré ces éléments indéniables de solidité, le GSF a conscience de la nécessité d'améliorations. Au-delà de l'élargissement de son comité de pilotage, il a identifié comme enjeu principal de « *donner sa place à chacun et un sens commun* » avec quatre déclinaisons : « *faire vivre une conscience patrimoniale commune, créer une confiance et une culture de travail communes entre les grands propriétaires fonciers et les acteurs majeurs du paysage, coordonner une importante variété d'acteurs et de dispositifs pour la gouvernance touristique, et enfin renforcer les liens entre les gouvernances de la réserve de biosphère de Camargue et du Grand Site de France* ».

En conclusion, vous l'aurez compris, votre rapporteur porte un regard positif sur le Grand Site de France de la Camargue gardoise qui lui paraît engagé sur de bons rails. Il suggère en conséquence à votre commission de rendre un **avis favorable** au renouvellement du label accordé début 2014, sur un périmètre désormais élargi à l'ensemble des territoires des huit communes concernées.

Il souhaite néanmoins soulever quelques **points d'attention** :

- sur l'importance d'un soutien financier suffisant du département du Gard au SMCG pour que celui-ci puisse continuer à porter pleinement le label Grand Site de France ;
- sur l'importance de l'implication des acteurs socio-professionnels et des habitants dans la vie du GSF, un peu mise à mal ces dernières années du fait de la pandémie due au COVID-19 ;
- sur la vigilance absolue à apporter aux phénomènes de "cabanisation", à commencer par celle en site classé ;
- sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour la protection du site archéologique du Cailar où la présence d'un port protohistorique et antique a été mise en évidence.

Enfin, il rappelle, comme ses prédécesseurs, l'intérêt qu'il y aurait à étendre les protections au titre de la loi de 1930. Celles-ci ont largement fait leur preuve pour consolider l'intégrité paysagère de tels territoires, et la faible proportion de sites classés au sein du Grand Site de France de la Camargue gardoise (moins de 10% désormais) constitue à ses yeux une réelle fragilité du dispositif.



Thierry Boisseaux

13 - Société viticole propriétaire de plusieurs vignobles.

14 - Association créée en 1904 pour « *maintenir et glorifier le costume, les us et les traditions du pays d'Arles, de la Camargue et des pays taurins, poursuivre l'épanouissement de la langue d'Oc, propager la doctrine félibréenne contenue dans l'œuvre de Frédéric Mistral et de ses disciples* »

ANNEXE 1

Fiche d'identité du Grand Site de France Camargue gardoise (extrait du dossier de candidature de janvier 2022)

Nom du GSF	Camargue gardoise
Région	Occitanie
Département	Gard (30)
Nom du gestionnaire	Syndicat Mixte de la Camargue gardoise créé en 1993
Surface du GSF	55 296 ha (nouveau périmètre proposé sur l'ensemble des 8 communes du GSF) 38 900 ha (périmètre GSF 2014-2020)
Noms et dates des sites classés et inscrits, coeur patrimonial du GSF	<ul style="list-style-type: none"> • Site classé du panorama découvert depuis la voie littorale CD62 sur les remparts d'Aigues-Mortes : -> 1973 - 590 ha • Site classé de la Pointe de l'Espiguette et du Rhône de Saint-Roman : -> 1975 puis 1998 - 2700 ha • Site classé de l'étang de la Ville et ses abords : -> 1993 - 552 ha • Site classé des marais et abords de la Tour Carbonnière : -> 1999 - 732 ha • Site classé des terrains domaniaux situés en avant de la Porte de la Gardette : -> 1936 - 1,3 ha • Site inscrit de l'ensemble formé par la Camargue : -> 1963 - 107 222 ha dont 20 478 ha en Camargue gardoise (le reste dans les Bouches-du-Rhône) • Site inscrit de l'ensemble formé par le canal et les quais du vieux quartier au Grau-du-Roi -> 1974 - 4,7 ha
Surface de sites classés	Sites classés : 4 575 ha / Sites inscrits : 20 483 ha
Communes dans le périmètre GSF	8 : Aïmargues, Aigues-Mortes, Beauvoisin, Le Cailar, Le Grau-du-Roi, Saint-Gilles, Saint-Laurent d'Aigouze et Vauvert
Intercommunalités	3 : CC Terre de Camargue, CC de Petite Camargue, CA de Nîmes Métropole
Population	58 370
Nombre de visiteurs/an <i>données SMCG 2021</i>	1,7 millions
Date d'entrée en OGS	1998
Date d'attribution du label Grand Site de France	Octobre 2013 : validation de la candidature en CSSPP 17 janvier 2014 : attribution du label GSF
Comités consultatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de pilotage GSF Camargue gardoise • Comité de pilotage Natura 2000 • Comité d'orientation de l'Observatoire des zones humides • Commission Locale de l'Eau (CLE) • Conseil Scientifique et d'Ethique du Parc et de la Réserve de Biosphère Camargue • Comité consultatif des réserves
Patrimoine remarquable	<ul style="list-style-type: none"> • 6 monuments classés : les tours et remparts d'Aigues-Mortes, l'Abbaye de Saint-Gilles et la maison Romane, la Tour Carbonnière, le Phare de l'Espiguette et l'ancien phare du Grau-du-Roi • 10 monuments inscrits • 1 bien inscrit à l'Unesco : l'Abbatiale de Saint-Gilles au titre du bien série des chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France • 4 sites Patrimoine du XXème siècle, notamment à Port Camargue • 2 SPR associés à des PSMV validés : Saint-Gilles, ou en voie d'aboutissement : Aigues-Mortes
Autres labels et protections	<ul style="list-style-type: none"> • Réserve de Biosphère Unesco : SMCG co-gestionnaire avec le PNR Camargue, concerné par la zone centrale et la zone tampon • Convention RAMSAR : 1996 appellation «Petite Camargue»
	<ul style="list-style-type: none"> • 3 sites Natura 2000 : ZPS Camargue gardoise fluvio-lacustre, ZPS Petite Camargue laguno-marine, ZSC Petite Camargue • 2 Réserves Naturelles Régionales : Mahistre et Musette, et Scamandre • 1010 ha d'Espaces Naturels Sensibles départementaux • 2 SPR : Saint-Gilles et Aigues-Mortes • 1943 ha de sites Conservatoire du Littoral
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 38 000 ha de zones humides • Gestion de l'eau : SAGE • Sensibilisation du public et éducation à l'environnement : Centre du Scamandre, Maison de Site

Annexe 2 : récapitulatif du plan d'action affiné

1

PLAN D'ACTION DU GRAND SITE DE FRANCE DE LA CAMARGUE GARDOISE PRECISE

ADDENDUM D'OCTOBRE 2022 – SUITE A LA VISITE D'INSPECTION DE L'IGEDD POUR LE RENOUELEMENT DU LABEL

NB : Les éléments présentés dans ce plan d'action précisé l'ont été à la faveur d'un travail mené en octobre 2022 durant lequel l'ensemble des maîtres d'ouvrage, par la voix de leurs élus, se sont engagés sur chacun des projets. Il est à noter que plusieurs mesures sont des actions concrètes, d'autres des études.

Les mesures de l'orientation 1 surtout détaillent principalement les actions actées depuis l'été 2022 dans les plans d'action du Schéma directeur de circulation et de stationnement et du Schéma d'Interprétation de Camargue gardoise. Les objectifs attendus de la mise en œuvre de ce schéma impliquent des changements importants dans les usages et les modes de déplacement, qui induisent des modifications profondes de pratiques, ainsi que des aménagements importants, complexes, et souvent coûteux (stationnements éloignés, création de navettes, de parcours cyclables, etc). Pour cette raison, le plan d'action prend soin de répartir ces efforts dans le temps, à une échéance dépassant parfois la période de la labellisation 2022-2028. Le territoire a néanmoins veillé à planifier et se répartir sérieusement les actions de court terme, celles susceptibles d'être chiffrées raisonnablement et sur lesquelles les maîtres d'ouvrage s'engagent donc en toute connaissance. Les autres actions, très souvent dépendantes des premières, et sur lesquelles des réflexions complexes doivent être menées en matière de faisabilité (juridique, environnementale, financière) ne font pas l'objet d'un chiffrage à ce stade, au risque d'une perte de crédibilité de l'ensemble.

Cet exercice permet d'identifier 40 actions dont la réalisation durant la période des 6 ans à venir est assurée (en vert). Le démarrage de 13 autres actions (en gris) sont fortement présentées avant la fin de la période de labellisation, à condition que les éléments de complexité aient trouvés à être levés, tandis que 2 (en blanc) seront raisonnablement lancées sur une période de moyen terme, ultérieure à 2028

ORIENTATION A : MIEUX ACCUEILLIR ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE						
OBJECTIF	MESURE	Sous-mesure	BUDGET	MAITRISE D'OUVRAGE	CALENDRIER	INDICATEUR DE RESULTAT
OBJECTIF A1- CIRCULATION - PROPOSER DES ALTERNATIVES AU TOUT-VOITURE	A-0 – MISSION D'AMO MOBILITE : AIDE MISE EN PLACE SYSTEME UNIFIE LOCATION DE VELO ET ORGANISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN		8100 TTC	SMCG	2022- 2023 – engagé	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération d'un maître d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions citées - Evolution des cadences de desserte de la destination en TC depuis Nîmes et Montpellier
	A-1-1 MISE EN PLACE D'UN SERVICE UNIFIE DE LOCATION DE VELO A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	Sous-mesure 1- AMO mobilité : aide à la définition du cahier des charges pour la consultation pour la mise en place d'un système unifié de location de vélo	8100 TTC	SMCG	2022- 2023 – engagé	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation entre un maître d'ouvrage et un délégataire, le cas échéant
		Sous-mesure 2 : Etude de faisabilité technique, juridique, financière de la création d'un service de location de vélos unifié à l'échelle du cœur du site	20 000 euros TTC	SMCG	2024	
		<i>Mesure dépendant de la/des précédentes, non chiffrées à ce stade :</i> Sous-mesure 3 : création du système unifié de location de vélo	NR A consolider à l'issue de l'étude préalable	NR Budget : à définir lors de l'étude (nombre de prestataires concernés, enjeux de mobilité, etc)	NR Calendrier : horizon de démarrage avant la fin de la période de la labellisation 2022-2028	<ul style="list-style-type: none"> - Quantitativement : nombre d'utilisateurs du service - Qualitativement bilan du fonctionnement du service estimé par des enquêtes menées par les loueurs et/ou sur internet
		A-1-2 AMELIORER LA DESSERTE EN TRANSPORT EN COMMUN PAR LES LIGNES INTERURBAINES	Sous-mesure 1- AMO mobilité	8100 TTC	SMCG	2022- 2023 - engagé
	A-1-3 : COMPLETER LA DESSERTE EN TRANSPORT EN COMMUN PAR DES NAVETTES LOCALES EN CŒUR DE SITE	Sous-mesure 1 : définition du cahier des charges du projet	40 000 euros TTC	Sous réserve de contractualisation avec la Région Occitanie et levée de fonds : CCTC	2025	<ul style="list-style-type: none"> - Délibération d'un maître d'ouvrage lançant le projet
		<i>Mesure dépendant de la/des précédentes, non chiffrées à ce stade :</i> Sous-mesure 2 : Organisation de la desserte	NR A consolider à l'issue de l'étude préalable	Sous réserve de contractualisation avec la Région Occitanie et levée de fonds : CCTC	NR Calendrier : horizon de démarrage avant la fin de la période de la	<ul style="list-style-type: none"> - Quantitativement : nombre d'utilisateurs du service - Qualitativement bilan du fonctionnement du service

					labellisation 2022-2028	
OBJECTIF A2 : APAISER LA CIRCULATION AUTOMOBILE	A-2-1 METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE SIGNALISATION DYNAMIQUE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT EN CŒUR DE SITE	Sous-mesure 1 : lancement d'une étude de faisabilité pour évaluer le coût d'équipement en dispositifs de comptage des parkings non équipés, mutualiser les informations de gestion de l'occupation des parkings, les diffuser en temps réels pour assurer un meilleur guidage vers la destination choisie	20 000 euros TTC	Maitre d'ouvrage : Département du Gard (à consolider)	2027	- Délibération d'un maître d'ouvrage lançant le projet, à l'appui d'un calendrier et d'un plan de financement
		<i>Mesure dépendant de la/des précédentes, non chiffrées à ce stade :</i> Sous-mesure 2 : Mise en place du dispositif	NR Budget : à définir lors de l'étude	NR A consolider à l'issue de l'étude préalable	NR Calendrier : horizon de démarrage avant la fin de la période de la labellisation 2022-2028	- Quantitativement : nombre de téléchargement de l'application - Qualitativement : évolution de la situation de saturation des stationnements, et ressenti de la population (observatoire de la fréquentation)
	A-2-2 : ETUDE D'AIRES DE STATIONNEMENT DE DELESTAGE EN ENTREE DU GRAND SITE (AIGUES-MORTES / LE-GRAU-DU-ROI)	Etude de faisabilité Les travaux seront réalisés lors de la prochaine période de labellisation : 2029-2035	50 000	SMCG	2028	Résultats de l'étude : désignation d'un maître d'ouvrage pour le suivi du dossier et des travaux
	Mesure A-2-3 : CREER UNE LIAISON EN BATEAUX BUS ENTRE LE PARKING NORD ET LE CENTRE-VILLE D'AIGUES-MORTES		Délégation de service public	Commune d'Aigues-Mortes	2024	- Quantitativement : nombre d'utilisateurs relevés par les données de l'exploitant transmis à la commune - Qualitativement : évaluation par des enquêtes dans le cadre de l'Observatoire de la fréquentation de Camargue gardoise
	Mesure A-2-4 : CREATION D'UN PARKING AMONT AU GRAU DU ROI DESSERVIE PAR UNE NAVETTE A HYDROGENE	Sous-mesure 1 : étude de faisabilité	NC	Commune du Grau-du-Roi	NR Calendrier : horizon post période de la labellisation 2022-2028	
OBJECTIF A-3 : MIEUX PRESERVER LE PATRIMOINE DE LA FREQUENTATION AUTOMOBILE	Mesure A-3-1 : AMENAGEMENT DU PARKING « MEZY » A AIGUES-MORTES	Sous-mesure 1 : étude de maîtrise d'œuvre	30 000 euros	Commune d'Aigues-Mortes	En cours - en cours – en attente du complément d'étude d'intégration paysagère portée par le SMCG en 2023	- Dépôt dans les temps d'un permis d'aménager - Validation du projet en CDNPS - Levée de fonds - Lancement et aboutissement des travaux
		Sous-mesure 2 : finalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre communale (en cours) par une étude d'intégration paysagère	7150 euros	Syndicat mixte de la Camargue gardoise (en complément de l'étude de maîtrise d'œuvre communale, en cours)	2023- dossier de subvention déposé en septembre 2022	
		<i>Mesure dépendant de la/des précédentes, non chiffrées à ce stade :</i> Sous-mesure 3 : travaux d'aménagement	NR	Commune d'Aigues-Mortes	NR Calendrier : horizon de démarrage avant la fin de la période de la labellisation 2022-2028	- Qualité et pérennité des aménagements (pilan à fournir à l'issue de la période de labellisation conjointement par la commune, la DREAL et le Grand Site de France) - Intégration paysagère du parking, notamment depuis le sommet de la Tour de Constance et les remparts d'Aigues-Mortes : réussite de

						la reprise végétale, estimation grâce à l'OPP de Camargue gardoise, complété par un suivi photo les 1 ^{ères} années d'existence du projet - Taux d'utilisation : données transmises par l'exploitant à la commune
Mesure A-3-2 : CREATION DU PARKING NORD A AIGUES-MORTES	Sous-mesure 1 : étude de maîtrise d'œuvre : Lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre d'aménagement, aux côtés d'un paysagiste-concepteur, co-traitant naturaliste et Bureau d'Etudes Voirie Réseaux <i>Mesure dépendant de la/des précédentes, non chiffrées à ce stade :</i> Sous-mesure 2 : travaux d'aménagement	40 000 TTC	Commune d'Aigues-Mortes	2023 – maîtrise d'œuvre désignée	- Dépôt d'un permis d'aménager et aboutissement des travaux avant la fin de la période 2022-2028	
		NR Budget : à définir lors de l'étude		2024	- Qualité et pérennité des aménagements (bilan à fournir à l'issue de la période de labellisation conjointement par la commune, la DREAL et le Grand Site de France) - Intégration paysagère du parking, notamment depuis le sommet de la Tour de Constance et les remparts d'Aigues-Mortes : réussite de la reprise végétale, estimation grâce à l'OPP de Camargue gardoise, complété par un suivi photo les 1 ^{ères} années d'existence du projet - Taux d'utilisation : données transmises par l'exploitant à la commune	
Mesure A-3-3 : ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION DU PARKING DES AIRES		BUDGET ANNE M	Commune d'Aigues-Mortes	2023 – maîtrise d'œuvre désignée	- Délibération pour le dépôt d'un permis d'aménager avant la fin de la période de labellisation	
Mesure A-3-4 CREATION DU PARKING DES AIRES A AIGUES-MORTES		NR Budget : à définir lors de l'étude	Commune d'Aigues-Mortes	NR Calendrier : horizon de démarrage avant la fin de la période de la labellisation 2022-2028		
Mesure A-3-5 : ETUDE DE FAISABILITE POUR L'INTEGRATION PAYSAGERE DU P4 A AIGUES-MORTES		30 000 TTC	Commune d'Aigues-Mortes	2024	- Validation du projet d'aménagement par l'ensemble des partenaires et en CDNPS - Dépôt d'un permis d'aménager, levée de fonds et démarrage des travaux avant la fin de la période de labellisation 2022-2028	
Mesure A-3-6 TRAVAUX D'INTEGRATION PAYSAGERE DU P4 A AIGUES-MORTES		NR Budget : à définir lors de l'étude	Commune d'Aigues-Mortes	NR Calendrier : horizon de démarrage avant la fin de la période de la	- Qualité et pérennité des aménagements (bilan à fournir à l'issue de la période de labellisation conjointement par	

					labellisation 2022-2028	<ul style="list-style-type: none"> la commune, la DREAL et le Grand Site de France) Intégration paysagère du parking, notamment depuis le sommet de la Tour de Constance et les remparts d'Aigues-Mortes : réussite de la reprise végétale, estimation grâce à l'OPP de Camargue gardoise, complété par un suivi photo les 1^{ères} années d'existence du projet Taux d'utilisation : données transmises par l'exploitant à la commune
OBJECTIF A-4 : FAVORISER L'EXPERIENCE DE DECOUVERTE DU GRAND SITE SANS VOITURE	MESURE A-4-1 : AMENAGEMENT D'UN ESPACE MULTIMODAL VL / VELOS / BATEAUX A GALLICIAN		850 000 euros dont études préalables	Communauté de communes Petite Camargue	2024	<ul style="list-style-type: none"> Quantitatif : taux d'occupation des équipements Qualitatif : retours d'expérience mesurés par la Capitainerie
	A-4-2 CREATION D'UNE DESSERTE FLUVESTRE ENTRE AIGUES-MORTES / GALLICIAN ET SAINT-GILLES	Sous-mesure 1 Mission d'étude de faisabilité d'une desserte par navette entre Aigues-Mortes et Gallician (et Saint-Gilles ?)	30 000 euros	En cours de discussion : VNF dans le cadre de la mise en tourisme du Canal du Rhône à Sète (contrat de canal en cours d'élaboration)	2026	<ul style="list-style-type: none"> Aboutissement si lancement du service avant la fin de la période 2022-2028 : délibération d'un maître d'ouvrage et contractualisation avec un délégataire, le cas échéant
		<i>Mesure dépendant de la/des précédentes, non chiffrées à ce stade :</i> Sous-mesure 2 : Mise en place du dispositif	NR Budget : à définir lors de l'étude	NR A définir lors de l'étude de faisabilité : probablement DSP	NR Calendrier : horizon de démarrage avant la fin de la période de la labellisation 2022-2028	<ul style="list-style-type: none"> Lancement du service : établissement du service, du calendrier de fonctionnement, y compris hors saison, communication, Taux d'utilisation : données transmises par le délégataire Qualitativement : enquête auprès des utilisateurs par le délégataire et/ou sur internet
	MESURE A-4-3- ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DE BOUCLES CYCLABLES EN CAMARGUE GARDOISE		80 000 euros	SMCG	2023-2024 – 1 ^{er} dossiers de subvention déposés en sept 2022	<ul style="list-style-type: none"> Délibération d'un maître d'ouvrage pour le portage des études de maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement avant la fin de la période de labellisation
	MESURE A-4-4 - CREATION DE LA BOUCLE CYCLABLE " DE VILLAGES EN VILLAGES" : AMENAGEMENTS LE LONG DU VISTRE	<i>Mesure dépendant de la/des précédentes, non chiffrées à ce stade :</i> travaux d'aménagement	NR Budget : à définir lors de l'étude	NR A définir lors de l'étude	NR Calendrier : horizon de démarrage avant la fin de la période de la labellisation 2022-2028	<ul style="list-style-type: none"> Aboutissement de la création de la boucle avant la fin de la période 2022-2028 : photos de l'inauguration Option : intégration du suivi de la fréquentation de ces itinéraires dans l'observatoire de la Fréquentation de Camargue gardoise (au besoin)
	MESURE A-4-5 CREATION DE LA BOUCLE CYCLABLE NORD (AIGUES-MORTES / LA GRANDE-MOTTE / LUNEL) : FRANCHISSEMENT DES PORTES DU VIDOURLE	<i>Mesure dépendant de la/des précédentes, non chiffrées à ce stade :</i> travaux d'aménagement	NR Budget : à définir lors de l'étude	NR A définir lors de l'étude	NR Calendrier : horizon de démarrage avant la fin de la période de la labellisation 2022-2028	

	MESURE A-4-6 AMENAGEMENT DES PORTIONS DE VOIE-VERT – VIA RHONA POUR RELIER LE NORD ET DU SUD DU TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Portion Bellegarde – Saint-Gilles - Portion Saint-Gilles -Gallician 	NR	Département du Gard	Démarrage en octobre 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Quantitatif : taux de fréquentation (éco-compteurs) - Qualitatif : retours d'expérience
OBJECTIF A5 - METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA D'INTERPRETATION	MESURE A-5-1 – ANIMATION DE LA DEMARCHE, NOTAMMENT D'UNE INSTANCE DE COMMUNICATION A L'ECHELLE DU GRAND SITE	Instauration/animation des instances : <ul style="list-style-type: none"> - Instance de gouvernance autour du projet de schéma d'interprétation - Instance de communication 	Temps de travail agent	SMCG	Mesure à vocation pérenne	Bilan réalisé à l'issue de la période retraçant a minima : <ul style="list-style-type: none"> - La dynamique de l'instance (nombre de réunion, le taux de participation) - Les résultats concrets : création d'outils de communication communs: notamment de communication - L'évolution des messages et valeurs promues à l'échelle du Grand Site (analyse qualitative)
	MESURE A-5-2 : OUVERTURE AU PUBLIC DU PHARE DE L'ESPIQUETTE		2 600 000 €	Commune du Grau-du-Roi	En cours de finalisation – ouverture prévue début 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture au public dans les délais annoncés - Fréquentation du site : données transmises par la SEM Le Grau-du-Roi, exploitant - Nombre et fréquentation des visites guidées, not. co-organisées avec le Grand Site de France de la Camargue gardoise
	Mesure A-5-3 : OUVERTURE D'UNE EXPOSITION PERMANENTE AUX TOURS ET REMPARTS D'AIGUES-MORTES		1 490 000 €	Centre des Monuments Nationaux	2022	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation de l'espace muséographique : données transmises par le CMN - Le cas échéant : enquête qualitative menée par le CMN
	Mesure A-5-4 : OUVERTURE DU MUSEE D'HISTOIRE ET DE TERRITOIRE DE SAINT-GILLES	Etude de maîtrise d'œuvre + réalisation	9 480 000 € TTC	Commune de Saint-Gilles	2028	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture au public dans les délais annoncés - Fréquentation du site : données transmises par la commune de Saint-Gilles
	MESURE A-5-5 : PRESERVATION ET VALORISATION DU FORT DE PECCAIS	<i>Sous-mesure 1 : étude programmatique</i>	115 000 euros	SMCG	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de l'étude - Lancement de l'étude patrimoniale du monument : délibération d'un maître d'ouvrage, réussite de la levée (arrêtés attributifs de subventions)
		<i>Mesure dépendant de la/des précédentes, non chiffrées à ce stade : étude patrimoniale (diagnostic sanitaire et esquisse)</i>	NR ESTIMATION : 84 000	SMCG	NR Calendrier : horizon de démarrage post-période de labellisation 2022-2028	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité et résultats de l'étude patrimoniale : bilan à réaliser par le comité de suivi - Lancement des travaux de confortement du monument (probablement par tranche) - Lancement des travaux de valorisation du monument

		<i>Mesure dépendant de la/des précédentes, non chiffrées à ce stade :</i> travaux de consolidation du monument et de valorisation	NR ESTIMATION 1 100 000 euros	NR	NR Calendrier : horizon de démarrage post-période de labellisation 2022-2028	
MESURE A-5-6 : REFONTE DE L'INTERPRETATION DU CENTRE DU SCAMANDRE	Sous-mesure 1 – Etude de définition		54 000 € TTC	SMCG	2023	<ul style="list-style-type: none"> - Validation d'un projet par l'ensemble des partenaires - Lancement des études de maîtrise d'œuvre
	<i>Mesure dépendant de la/des précédentes, non chiffrées à ce stade :</i> Conception/réalisation		Hypothèse à consolider à l'issue des phases précédentes : 1 800 000 € TTC	NR	NR Calendrier : horizon de démarrage avant la fin de la période de la labellisation 2022-2028	<ul style="list-style-type: none"> - Aboutissement des travaux de rénovation des locaux et espaces scénographiques du Scamandre - Qualitativement : recueil des avis des visiteurs dans un livre d'or - Quantitativement : évolution de la fréquentation du site, en particulier des espaces muséographiques (données transmises par les agents du site)
MESURE A-5-7 : CREATION D'UN TIERS-LIEU (MAISON DE LA BOUVINE/ MAISON DU TERROIR)	Etude de faisabilité/définition		45 000 € TTC	CCPC si candidature retenue par la Fédération Française de Course Camarguaise	2025-2026	<ul style="list-style-type: none"> - Validation d'un projet coconstruit - Délibération d'un maître d'ouvrage pour le lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre en suivant - Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre avant la fin de la période de labellisation 2022-2028
MESURE A-5-8 – CREATION DE LA MAISON DU CANAL	Etude de faisabilité		36 000 € TTC	Communauté de Communes de Petite Camargue	2024	<ul style="list-style-type: none"> - Aboutissement de l'étude de faisabilité : lancement des travaux avant la fin de la période 2022-2028
	<i>Mesure dépendant de la/des précédentes, non chiffrées à ce stade :</i> Conception/réalisation		Hypothèse à consolider à l'issue des phases précédentes	NR	NR Calendrier : horizon de démarrage avant la fin de la période de la labellisation 2022-2028	
MESURE A-5-9 – CITE DE LA PECHE ET DES PECHEURS	<i>Sous-mesure 1 – Phase 1</i> - Aménagement de l'intérieur du phare - Parcours scénographique - Mises en valeur - Réagencement des pontons		558 600 € TTC	Commune du Grau-du-Roi	2022 – en cours	
	<i>Sous-mesure 2 – Phase 2</i> Aménagements et réagencements		960 000 € TTC	Commune du Grau-du-Roi	2023 - 2024	
	<i>Mesure dépendant de la/des précédentes, non chiffrées à ce stade :</i> Interventions de confortement		NR Hypothèse à consolider à l'issue des phases précédentes : 900 000 € TTC	Commune du Grau-du-Roi	NR Calendrier : horizon de démarrage avant la fin de la période de la labellisation 2022-2028	

	MESURE A-5-10 : REFONTE DE L'INTERPRETATION DE SITES EXISTANTS OBSOLETES	Etude de conception-réalisation, selon opportunités : <ul style="list-style-type: none"> - Sentier du Cougourlier - Belvédère des Costières de la Laune - Tour Carbonnière - Interprétation de l'Espiguette 	Voir détail dans le Plan d'Action du Schéma d'Interprétation annexé au présent document			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'équipements rénovés - Mise en œuvre progressive de la charte des médias d'interprétation du Syndicat mixte de la Camargue gardoise : amélioration de la qualité et de la cohérence d'ensemble sur le territoire : uniformité des matériaux et contenus graphiques, répartition des éléments de discours conformément au Schéma d'interprétation de Camargue gardoise
OBJECTIF A-7	MESURE A-7-1 : POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DU TOURISME A RELAYER LES VALEURS DU GRAND SITE DE FRANCE A TRAVERS LA DEMARCHE ECO-PASSEUR DU PAIS		Syndicat mixte de la Camargue gardoise	Temps de travail SMCG : Grand Site de France/ Grand Site Occitanie	2022-2028 (démarche en cours)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'adhésions entre 2022-2028 - Bilan d'activité : nombre de sorties pédagogiques, d'évènements portés par les Eco-passeurs

ORIENTATION B/ MAINTENIR LA QUALITE DES PAYSAGES NATURELS ET CULTURELS						
OBECTIF	MESURE	Sous-mesure	BUDGET	MAITRISE D'OUVRAGE	CALENDRIER	INDICATEURS DE RESULTAT
OBJECTIF B-1 : PRESERVER LE CŒUR PATRIMONIAL DES SITES CLASSES DE LA CAMARGUE GARDOISE	MESURE B-1-1 : AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DU SITE CLASSE DE L'ETANG DE LA VILLE A AIGUES-MORTES	Travaux d'aménagement	318 125,64 €	Commune d'Aigues-Mortes	2023 – Dès 2022 : permis d'aménager déposé, recettes obtenues (AAP Littoral 21), projet présenté en CDNPS en octobre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Aboutissement des travaux - Bilan qualitatif co-dressé par la commune, la DREAL, le SMCG et le CEN Occitanie: diminution des désordres constatés : lignes de désir, dégradations du parkings... , reprise végétale pertinente, meilleure aisance de gestion par les équipes municipales - Quantitativement : taux de fréquentation du parking (chiffres : exploitant transmis à la commune d'Aigues-Mortes), et hausse de la fréquentation des commerces de la rue Victor Hugo (enquête auprès des commerçants)
		Partenariat pour l'entretien des espaces naturels du rempart sud à Aigues-Mortes	10 000 en année 1 – à déterminer pour la suite	Conservatoire des Espaces naturels d'Occitanie, commune d'Aigues-Mortes et SMCG	2022 – signature en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des relevés faunistiques et floristiques sur le site (mission CEN Occitanie) - Evolution des pratiques de gestion (bilan commune d'Aigues-Mortes)
	MESURE B-1-2 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE FONCIERE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL A AIGUES-MORTES		400 000 euros (enveloppe globale si achat de l'ensemble des parcelles ciblées)	Conservatoire du Littoral, Commune d'Aigues-Mortes, SMCG	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des acquisitions (évaluée en ha de foncier acquis) - Bilan de la renaturation (démolitions, remise en nature) - Evolution de la situation de spéculation foncière sur les sites
	MESURE B-1-3 : POURSUIVRE LE TRAVAIL DE PRESERVATION DU MASSIF DUNAIRE DE L'ESPIQUETTE, SUIVANT LES PRINCIPES DES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE		120 000 euros TTC	SYMADREM, commune du Grau-du-Roi	2023	<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité du dispositif pour la préservation du site des entrées maritimes : bilan conjoint commune du Grau-du-Roi, SYMADREM, services de l'Etat, SMCG - Reprise de la végétation (bilan naturaliste, CEN Occitanie, SMCG) - Etat de conservation des milieux naturels recréés (bilan naturaliste, CEN Occitanie, SMCG)
	MESURE B-1-4 : RENATURATION DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITE SUR D'ANCIENNES FRICHES AGRICOLES DE L'ESPIQUETTE		135 000 euros TTC	Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie (aide de l'Etat, Région Occitanie)	2022-2023	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan mené par le CEN Occitanie : - Evolution des relevés floristiques et faunistiques des sites - Etat de santé des espaces naturels recréés - Efficacité des plans de gestion mis en œuvre
	MESURE B-1-5 : REMISE EN ETAT DU CHEMINEMENT PIETON SUR LE SITE CLASSE DE LA TOUR CARBONNIERE		200 000 euros	SMCG	2022 (démarrage le 17/10/2022)	<ul style="list-style-type: none"> - Aboutissement des travaux - Fréquentation du site (voir Observatoire de la fréquentation)

OBJECTIF B-2 : MAINTENIR LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE DE LA CAMARGUE GARDOISE	Mesure B-2-1 : MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DE CAMARGUE GARDOISE		Environ 1 150 000 € (pour les principales mesures)	SMCG	En cours -	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'eau des zones humides du territoire : résultats de l'étude FMA et suivi - Evolution du % de zones humides du territoire : bilan SMCG - Application effective des dispositions et règles du SAGE : bilan de la période (SMCG)
	MESURE B-2-2 : MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION D'UNE CHARTE DES MARAIS (PLAN DE GESTION ET REDACTION D'UN NOUVEAU TRAITE DES MARAIS)		Temps de travail agent Et investissements en cours de définition	Communauté de communes Petite Camargue	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'eau des étangs Scamandre-Charnier-Crey - Amélioration du fonctionnement hydraulique du site - Amélioration de la qualité des roselières - Reprise et consolidation de l'activité de sagne, etc
	MESURE B-2-3 : CREATION D'UNE RNR MULTI-SITE EN CAMARGUE GARDOISE		Temps de travail agent	SMCG, Région Occitanie	2023	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du projet de RNR et son plan de gestion par le Comité des Réserves (Compte-rendu et délibérations du Conseil Régional et du SMCG)
	MESURE B-2-4 : DEPLOIEMENT DU PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE DU CANAVERIER		200 000 euros (travaux de remise en état du site) et temps agent	SMCG, CEL, Agence de l'Eau, Chambre d'Agriculture	Mesure en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan global portant sur <ul style="list-style-type: none"> - La biodiversité des milieux agro-pastoraux : l'avifaune, les chiroptères et les insectes pollinisateurs (exple d'indicateurs : richesse (nombre d'espèces) et diversité (Indice type Shannon-Weaver) - La durabilité de l'activité agricole : on entend par là la viabilité économique ET la soutenabilité des pratiques (exple d'indicateurs : rendements (agronomiques et zootechniques) ; marge nette / ha ; etc
	MESURE B-2-5 : METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME NATURA 2000 EN CAMARGUE GARDOISE		440 000 euros	SMCG	Mesure en cours, Projet Agro-Environnemental pluriannuel déposé en sept 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du PAEC de Camargue gardoise - Nombre de contrats N2000 et bilan de leur efficacité - Nombre d'acteurs engagés en MAE et bilan de l'efficacité des mesures (sur le modèle du bilan qualitatif mené par le SMCG en 2019)
Objectif B-3 : PRESERVER LES PAYSAGES DE LA BOUVINE	MESURE B-3-1 : EXPERIMENTATION DE LA MISE EN ŒUVRE D'OBLIGATIONS REELLES ENVIRONNEMENTALES	<i>Mesure dépendant d'opportunités diverses, non chiffrable à ce stade</i>	NC	Potentiellement : SMCG, communes (le Caillar, Vauvert, Saint-Laurent d'Aigouze ?), Conservatoire des Espaces Naturels, etc	En cours, démarchage à poursuivre	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ORE signées - Evaluation de leur efficacité au cas par cas, en fonction des objectifs assignés

OBJECTIF B-4 : PRENDRE EN COMPTE LE ROLE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE POUR L'AVENIR DES PAYSAGES DE CAMARGUE GARDOISE	Mesure B-4-1 : REALISATION ET ANIMATION D'UN PLAN DE PAYSAGE TRANSITION ENERGETIQUE		90 000 euros	SMCG	2025	<ul style="list-style-type: none"> - Aboutissement d'une stratégie concertée à l'échelle du territoire en matière d'intégration des ENR dans le paysage de Camargue gardoise - Engagement autour d'un plan d'action concret et solide (désignation de maître d'ouvrage, sécurité budgétaire des projets)
	MESURE B-4-2 : MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN CAMARGUE – PECHAC 2		62 000 euros	Syndicat Mixte de la Camargue gardoise et Parc Naturel Régional de Camargue (Réserve de Biosphère Camargue), CNRS	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des représentations du changement climatique en Camargue (delta du Rhône) - Appropriation des résultats (fréquentation des réunions de restitution, qualité des échanges, etc)
	Mesure B-4-3 : PARTICIPATION A LA GESTION DU TRAIT DE COTE ET A L'AMENAGEMENT DU LITTORAL D'OCCITANIE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA MONTEE DU NIVEAU MARIN		Temps de travail agent	Préfecture d'Occitanie, Région Occitanie	En cours	
	Mesure B-4-4 : MISE EN ŒUVRE D'UNE TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE DE LA RESERVE DE BIOSPHERE CAMARGUE		Temps de travail agent	Syndicat Mixte de la Camargue gardoise et Parc Naturel Régional de Camargue (Réserve de Biosphère Camargue)	2023	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la trame verte et bleue au sein de la Charte du PNRC en cours de renouvellement - Délibération du SMCG sur le projet de TVB - Lancement des premières mesures avant la fin de la période de la labellisation

ORIENTATION C/ MIEUX VALORISER LE CADRE DE VIE ET LES PAYSAGES DE L'HABITAT ET DES ACTIVITES						
OBJECTIF	MESURE	Sous-mesure	BUDGET	MAITRISE D'OUVRAGE	CALENDRIER	INDICATEUR DE RESULTAT
OBJECTIF C-1 : CONSERVER ET AMELIORER LA QUALITE URBAINE ET ARCHITECTURALE DES SPR D'AGUES-MORTES ET DE SAINT-GILLES	MESURE C-1-1 : MISE EN CEUVRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR ASSOCIE AU SPR D'AGUES-MORTES		NC	Commune d'Aigues-Mortes, UDAP 30 et partenaires	En cours PSMV validé par la Commission Nationale en juillet 2022, ouverture de l'enquête publique à l'automne 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Aboutissement des étapes réglementaires de validation du projet de PSMV (enquête publique, etc) - Mise en œuvre des premières mesures : bilan global à réaliser en fin de période de labellisation par l'UDAP30, la commune et le SMCG : adoption concrète des mesures dans les demandes d'aménagement, maintien ou amélioration de la qualité patrimoniale du secteur, etc
	MESURE C-1-2 : POURSUIVRE LA MISE EN CEUVRE DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR ASSOCIE AU SPR DE SAINT-GILLES		NC	Commune de Saint-Gilles	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'amélioration qualitative du centre ancien - Evaluation de la redynamisation économique et sociale du centre-ancien
	MESURE C-1-3 : ELABORATION D'UN SPR ASSOCIE A UN PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR AU GRAU-DU-ROI		NC	Commune du Grau-du-Roi	2023	<ul style="list-style-type: none"> - Aboutissement des étapes réglementaires de validation du projet de PSMV (enquête publique, etc) - Mise en œuvre des premières mesures : bilan global à réaliser en fin de période de labellisation par l'UDAP30, la commune et le SMCG : adoption concrète des mesures dans les demandes d'aménagement, maintien ou amélioration de la qualité patrimoniale du secteur, etc
Objectif C-2 : MAITRISE L'URBANISATION ET SENSIBILISER AUX REGLES ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES LOCALES POUR LE BATI ET LES ESPACES PUBLICS	MESURE C-2-1 : REALISATION ET MISE EN CEUVRE D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE (CAHIER DE RECOMMANDATION ET MISSION D'ASSISTANCE ARCHITECTURALE)		Syndicat Mixte de la Camargue gardoise	105 000 euros TTC	En cours : perspectives 2023 1ères subventions obtenues, en recherche de financements supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du projet de charte architecturale par le SMCG et les communes : nombre de signatures de la charte,

						et réengagements périodiques - Taux de sollicitation de la mission d'assistance
	MESURE C-2-2 : INTEGRATION DU GSF AUX REFLEXIONS/ GROUPES DE TRAVAIL LORS DE LA REVISION DES DOCUMENTS D'URBANISME		Temps agent	Syndicat mixte de la Camargue gardoise, communes du territoire	En cours : 1 ^{ère} délibérations de conseils municipaux attendus pour le début d'année 2023	- Nombre de délibérations prises en ce sens - Nombre de réunion/avis associant le Grand Site de France
	MESURE C-2-3 : MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DE LA PUBLICITE A L'EHELLE DU TERRITOIRE		30 000 euros	Syndicat Mixte Camargue gardoise Communes, département du Gard, DOTM et	En cours : - RLP au Grau-du-Roi Perspectives RLP à l'échelle du territoire : 2026	- Adoption du RPL par délibération des communes concernées - Bilan de l'évolution de la situation
	MESURE C-2-4 : SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT AU GROUPEMENT DES ACTIONS EN JUSTICE POUR LUTTER CONTRE LA CABANISATION	Sous-mesure 1 : action de formation des communes et partenaires à la lutte les infractions d'urbanisme et spécifiquement sur la lutte contre la cabanisation	2000 euros	Syndicat mixte de la Camargue gardoise	2023	- Taux de participation aux réunions - Efficacité de la formation, évaluée par questionnaire post-réunion
		<i>Mesure non-chiffrée, dépendante des résultats des consultations de la sous-mesure 1</i> Sous-mesure 2 : action en justice groupée	NC	Syndicat mixte de la Camargue gardoise	NC	

ORIENTATION D/ PARTAGER LES VALEURS DU GRAND SITE						
OBJECTIF	MESURE	Sous-mesure	BUDGET	MAITRISE D'OUVRAGE	CALENDRIER	INDICATEUR DE RESULTAT
OBJECTIF D-1 : PRESERVER ET ENRICHIR LA CULTURE PATRIMONIALE	MESURE D-1-1 : ANIMER LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE DE FRANCE ET Y INTEGRER LES GRANDS PROPRIETAIRES PRIVES		Temps de travail agents	Syndicat mixte de la Camargue gardoise	En cours et au long cours : - Réunions régulières avec les Grands Domaines du Littoral au sujet de la salinisation des terres - Rdv complémentaire global prévu avant fin 2022 - Groupe Salins : rdv de travail prévu avant fin 2022	- Taux de participation des acteurs aux réunions et COPIL - Participation des grands propriétaires privés
	MESURE D-1-2 : CREATION D'UNE JOURNEE ANNUELLE DES ELLUS DU PAYSAGE DE CAMARGUE GARDOISE		1500 euros / an	Syndicat mixte de la Camargue gardoise	Dès 2023	- Participation - Evaluation de la journée par relevé de commentaires sur place, et par retour de mail
	MESURE D-1-3 : CEUVRER A UNE MEILLEURE PARTICIPATION DES HABITANTS AU TRAVAIL DU GRAND SITE		Temps de travail agents	Syndicat mixte de la Camargue gardoise et ses partenaires	En cours	- Observatoire de la fréquentation : évaluation annuelle de la notoriété du Grand Site - Nombre d'actions mises en place et leur fréquentation (fêtes du Grand Site, journées thématiques, fréquentation des stands « Grand Site » sur les marchés, etc)
OBJECTIF D-2 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D' OUTILS DE SUIMI EFFICACES	Mesure D-2-1 : POURSUIVRE ET VALORISER L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DE CAMARGUE GARDOISE		Temps de travail agents	Syndicat mixte de la Camargue gardoise et ses partenaires	En cours : mise en service du site internet de l'OPP Camargue gardoise : décembre 2022	- Taux de fréquentation du site internet de l'OPP

	Mesure D-2-2 : CREER ET ANIMER UN OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION DU GRAND SITE		25 000 € + temps d'animation d'un agent	Syndicat mixte de la Camargue gardoise	En cours : réunion de lancement le 26/10/2022	<ul style="list-style-type: none"> - Longévité de l'observatoire (absence de rupture dans la collecte des données) - Pertinence des éléments de la collecte dans le temps - Usage de l'observatoire : nb de sollicitation des résultats par les partenaires et au sein du Grand Site
--	--	--	---	--	---	---



Programme

**Visite d'inspection générale en vue
du renouvellement du label Grand
Site de France de la Camargue
gardoise**

26, 27 & 28 septembre 2022



Programme - 26 septembre

LUNDI 26 SEPTEMBRE

8h45 : Mairie du Grau du Roi, salle du conseil - accueil café – Présentation du territoire, du programme et des participants

SEQUENCE 1 : L'ESPIQUETTE : PAYSAGE EMBLEMATIQUE SOUMIS AUX ENJEUX DU CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE LA GESTION DU TOURISME

10h : Sommet du Phare de l'Espiguette – Présentation du site classé, enjeux paysager et touristique + bilan – changements climatiques – Trait de côte : travaux second cordon dunaire + actuels – Paysages : renaturation Jeanine – Interprétation : Phare de l'Espiguette

SEQUENCE 2 : LA MARETTE : PAYSAGE REMARQUABLE, A LA FOIS ENTREE SUR LE GRAND SITE ET ESPACE DE LUTTE CONTRE LA CABANISATION

11h20 : Chemin de la Pataquière ouest (secteur Quincandon) arrêt minute sans descente cd62 pour vue panorama, enjeux du site, présentation de la problématique de cabanisation, partenariat Conservatoire du Littoral / commune / SMCG : stratégie de reconquête paysagère d'Aigues-Mortes

SEQUENCE 3 : MARAIS ET ABORDS DE LA TOUR CARBONNIERE : L'AMPHITHEATRE DE LA CAMARGUE GARDOISE ET LA GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

12h20 : Tour Carbonnière – parking – l'esprit des lieux : l'amphithéâtre de la Camargue gardoise – le périmètre proposé pour la relabellisation– la gestion des paysages de la Camargue gardoise : les ENS + activité agricole (convention pâturage) – Projet RNR multisite

13h20 : PAUSE DÉJEUNER – Restaurant ChaUKao, route d'Aigues Mortes, Saint Laurent d'Aigouze

SEQUENCE 4 : LES PAYSAGES URBAINS DE LA CEINTURE DES BOURGS DE CAMARGUE GARDOISE

14H50 : Place centrale de St Laurent d'Aigouze – déambulation à pied – structuration urbaine historique et contemporaine des bourgs de « ceinture » de Camargue gardoise. Enjeux actuels (évolution démographique, mitage, extensions villageoises, etc.)

SEQUENCE 5 : LE CAILAR, DES PAYSAGES REMARQUABLES NON CLASSÉS, L'UN DES CŒURS CULTUREL DE LA CAMARGUE GARDOISE, AUX ACTEURS ENGAGÉS

16h45 : départ en calèche, rdv à l'arrêt de bus angle boulevard Gambetta et rue Emile Jamais Secteur à enjeu culturel et paysager fort présentant des fragilités : péri-urbanisation, tourisme mal maîtrisé, perte de biodiversité – Natura 2000 : MAEC élevage

18h45 : APÉRITIF, DINER ET NUITEE- MANADE AGNEL – LES HOURTES
Chemin des cubelles, 34070 LE CAILAR

Programme – 27 et 28 septembre

MARDI 27 SEPTEMBRE

7h30 : Manade Agnel, les Hourtès– découverte de la manade à cheval

9h00 : départ en minibus

SEQUENCE 7 : TRAJET LE CAILAR – SAINT GILLES : LA « ROUTE BELVEDERE » DU GRAND SITE

Sur le trajet de la D6572 (sans arrêt) – Les « gradins » de l'amphithéâtre de Camargue gardoise, enjeu paysager, visuel hydrologique et culturel

SEQUENCE 8 : LES PAYSAGES URBAINS REMARQUABLES DE CAMARGUE GARDOISE : SAINT-GILLES, UN MODELE DE RENOVATION URBAINE DE GRANDE QUALITE ET AIGUES-MORTES ENGAGE DANS UN PSMV DE GRANDE AMBITION

9H45 - Parking Charles de Gaulle, centre-ville de Saint Gilles – 1. La requalification du centre ancien de Saint Gilles – 2. Le PSMV d'Aigues Mortes, enjeux et objectifs.

11h : retour au minibus

SEQUENCE 9 : LES ÉTANGS SCAMANDRE CHARNIER ; L'IMAGE EMBLEMATIQUE DE LA CAMARGUE HUMIDE

Sur le trajet – Étangs du Scamandre – Charnier -Crey : secteur à enjeu paysager et agricole fort, soumis à de fortes difficultés.

SEQUENCE 10 : LE DOMAINE DU CANAVÉRIER : UN PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE INNOVANT AU SERVICE DES PAYSAGES

11h30 Domaine du Canavérier – accès par le chemin privé des GDL – Projet agro-écologique et paysager du domaine du Canavérier– Enjeux de l'histoire de la géomorphologie du territoire, trace ancien littoral – Enjeux de salinisation des espaces naturels et agricoles.

13h00 : PAUSE DÉJEUNER - Pique-nique (fourni par le SMCG)

SEQUENCE 11 : LA REQUALIFICATION PAYSAGÈRE SITE CLASSÉ DES REMPARTS SUD À AIGUES MORTES

14h30 : Aigues Mortes parking P5 – Déambulation à pied – La requalification paysagère du site classé de l'Étang de la Ville à Aigues Mortes : un projet central du Grand Site dès l'origine – Evocation des enjeux du projet actuel de poursuite de la reconquête paysagère

SEQUENCE 12 : LE SCHEMA DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT DE CAMARGUE GARDOISE

15h45 : Aigues mortes : salle du conseil municipal

MERCREDI 28 SEPTEMBRE

9h00 – 10h30 : La Marette, route du Môle, 30220 Aigues-Mortes- Découverte de la Maison du Grand Site de France de la Camargue gardoise

SEQUENCE 13 : REUNION DE CONCLUSION 10h30 – 12h00 : La Marette – réunion de conclusion : tous les élus et participants

ANNEXE 4 : Participants à la mission d'inspection générale

1. SERVICES DE L'ETAT :

- Mme LECAILLON Marie-Françoise, Préfète du Gard, et/ou M. Frédéric LOISEAU, secrétaire général et sous-préfet de Nîmes
- M. Yoan CASSAR, chef du Département Sites et Paysages, DREAL Occitanie
- M. Fabrice MIGAIROU, Inspecteur des Sites de la DREAL Occitanie
- Mme Audrey FERRER-PEDRONA, Architecte des Bâtiments de France, UDAP 30
- Mme Laurence BRANGIER, ingénieur du Patrimoine, UDAP 30
- M. Vincent BRAQUET, Responsable du SATSGLM, DDTM du Gard

2. ETABLISSEMENTS PUBLICS :

- M. Cédric BOHUN, délégué de rivage Languedoc-Roussillon du Conservatoire du Littoral
- M. Gilles LOLIO, chargé de mission Usages et biodiversité, Conservatoire du Littoral
- M. Emilien MUIN, chargé de mission Stratégie foncière, Conservatoire du Littoral
- Mme Marie-Laure FROMONT, Administratrice des Tours et Remparts d'Aigues-Mortes, Centre des Monuments Nationaux

3. PERSONNALITES ELUES :

- M. Robert CRAUSTE, Président du SMCG, Conseiller Départemental du Gard, Président de la Communauté des communes Terre de Camargue, maire du Grau-du-Roi
- Mme Bérengère NOGUIER, Vice-Présidente du Département du Gard en charge de l'environnement (*sous réserve*)
- Mme Evelyne GALINIER, Vice-Présidente du SMCG, Conseillère Municipale de Beauvoisin
- M. André BRUNDU, Président de la Communauté de communes Petite Camargue, maire d'Aubord
- M. Pierre MAUMEJEAN, maire d'Aigues-Mortes
- M. Eddy VALADIER, maire de Saint-Gilles, Conseiller Départemental du Gard
- M. Thierry FELINE, maire de Saint-Laurent d'Aigouze,
- M. Jean DENAT, maire de Vauvert
- M. Joël TENA, maire du Cailar
- M. Régis VIANET, conseiller municipal d'Aigues-Mortes, vice-Président de la Communauté des communes Terre de Camargue
- M. Michel LEBLANC, conseil municipal d'Aigues-Mortes,
- M. Jean-Claude CAMPOS, conseiller municipal d'Aigues-Mortes
- Mme Josiane ROSIER, conseillère municipale d'Aigues-Mortes
- Mme Christiane ESPUCHE, conseillère municipale de Vauvert

4. ACTEURS DU TERRITOIRE ET TECHNICIENS INTERVENANTS LORS DE LA VISITE

- M. Raphaël MATHEVET, directeur de recherche au CNRS, Co-Président du Conseil Scientifique de la Réserve de Biosphère Camargue
- Mme Myriam BOUHADDANE, paysagiste du CAUE du Gard
- M. Bruno MAILLIARD, Directeur délégué des Grands Domaines du Littoral
- M. Thibault MALLET, Directeur du Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer
- M. Rémi JULLLIAN, Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie
- Mme Maud HUBIDOS, directrice de la station du Grau-du-Roi
- M. Georges GOUDAL, prestataire touristique (promenade en calèche), membre des Eco-passeurs du Pais
- Mme Sylvie RIOS, prestataire touristique (promenade en calèche), membre des Eco-passeurs du Pais
- M. Alain BURGOS, agriculteur du Domaine du Canavérier
- Mme Dominique CHAUCHON, bureau d'étude TEMAH
- M. Jean-Gabriel BROCC, Directeur du Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise (SMCG)
- Mme Aude JAVELAS, Cheffe du service Paysages, Patrimoine et Ecotourisme du SMCG
- M. Jérémiah PETIT, chef du service Gestion des espaces naturels sensibles du SMCG
- M. Jean-Baptiste MOURONVAL, responsable du Domaine du Canavérier (SMCG)
- Mme Léa LAFOURNIERE, chargée de mission Natura 2000 au SMCG
- Mme Florine ESCOT, responsable de la Maison du Grand Site de France de la Camargue gardoise (SMCG)
- M. Jean-Marie PETIT, expert auprès du Réseau des Grands Site de France
- M. Pierre ROMANETTO, paysagiste

5. ELUS ET ACTEURS DU TERRITOIRE, PARTICIPANTS AU DINER DU 26/7

+/- les précédents, et :

- M. Gilles TRAULET, adjoint au maire d'Aigues-Mortes
- Mme Magali SAUMADE, présidente de la Chambre d'Agriculture du Gard
- M. Nicolas TRIOL, Président de la Fédération Française de Course Camarguaise
- M. Bérenger AUBANEL, vice-Président de la Fédération des Manadiers
- M. Hubert FRANÇOIS, PDG du Groupe Salins du Midi (*sous réserve*)
- M. Jean-Elie AGNEL, manadier